

1. MATÉRIEL

Film de polyéthylène, laminé à une pellicule d'aluminium.

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

2.1. Le pare-vapeur fait partie de la catégorie pare-vapeur. Il est fabriqué selon les exigences de la norme nationale du Canada CAN/CGSB 51.33-M89.

2.2. Les exigences de la norme CAN/CGSB 51.33-M89 sont :

2.2.1. Aspect

Le matériau a un aspect uniforme et est exempt de défauts visibles comme des trous, des déchirures, des cloques et des piqûres, conformément aux bonnes pratiques industrielles.

2.2.2. Déroulement

Le matériau ne colle pas au point de se déchirer ou de s'endommager au déroulement.

2.2.3. Intégrité

Chaque rouleau est constitué d'une seule pièce de polyéthylène.

2.2.4. Longueur et largeur de la feuille

La largeur mesurée de la feuille n'est pas inférieure à 99% de la largeur nominale. La longueur mesurée de la feuille n'est pas inférieure à la longueur nominale.

2.2.5. Épaisseur

L'épaisseur nominale de la feuille est de 3 mil (76 µm)

2.2.6. Souplesse

Le matériau ne fendille pas lorsqu'il est courbé sur un mandrin, conformément à la méthode indiquée dans la norme CAN/CGSB 51.33-M89.

2.2.7. Résistance à la traction et allongement

À l'essai de la méthode A de D882 de l'ASTM, le matériau satisfait aux exigences suivantes :

Résistance à la traction, sens machine : 12 MPa minimum

Résistance à la traction, sens travers : 8 MPa minimum

Allongement, sens machine : 225% minimum

Allongement, sens travers: 350% minimum

2.2.8. Perméance à la vapeur d'eau

À l'essai du mode opératoire B de E96 de l'ASTM, la perméance à la vapeur d'eau ne dépasse pas 15 ng/Pa•s•m (0.262 perms) avant et après le vieillissement. Il est donc un pare-vapeur de type 1.

2.3. Émissivité : Le pare-vapeur réfléchissant a une émissivité de 0.03.

2.4. Réflectivité : Le pare-vapeur réfléchissant possède une réflectivité de 97%.

3. CONDITIONNEMENT

Le pare-vapeur réfléchissant est fourni en rouleaux, six par boîte.

4. ÉTIQUETAGE

Une étiquette est clairement visible et est appliquée et fixée sur le rouleau. Elle présente la longueur et largeur nominales, l'aire de la feuille, l'épaisseur moyenne, le nom, l'adresse et la marque de commerce, Elle précise que le pare-vapeur est conforme à la norme CAN/CGSB 51.33-M89.